

CM 3532/16

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2015-2016

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 29 juillet 2016

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 29 juillet 2016

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision du Conseil portant nomination d'un membre du Comité des régions,
proposé par le Royaume de Belgique

E 11357



Conseil de l'Union européenne
Secrétariat général

Bruxelles, le 26 juillet 2016

CM 3532/16

**CDR
PROCED**

COMMUNICATION

PROCÉDURE ÉCRITE SIMPLIFIÉE

Correspondant: nominations@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32.2-281.9655 / +32.2-281.8416

Objet: Décision du Conseil portant nomination d'un membre du Comité des régions,
proposé par le Royaume de Belgique

Le 20 juillet 2016, le Coreper a suggéré au Conseil d'adopter, par procédure écrite simplifiée, conformément à l'article 12, paragraphe 2, point b), du règlement intérieur, la décision portant nomination d'un membre du Comité des régions, proposé par le Royaume de Belgique, dont le texte figure dans le document 11184/16 CDR 70.

Veillez adresser vos éventuelles observations par courrier électronique à l'adresse suivante:
nominations@consilium.europa.eu, pour le **jeudi 28 juillet 2016 à 16 heures** au plus tard.

Si aucune observation n'est formulée dans le délai précité, la décision de nomination sera réputée adoptée.